

DECISION DE DELEGATION DE SIGNATURE

Considérant l'article D 511-1 du code rural et de la pêche maritime

Monsieur Christian DECERLE, Président de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté, Etablissement public dont le siège est situé à 1 rue des Coulots - 21110 BRETENIERE

Donne délégation à :

Monsieur Stéphane SAUCE, Président du comité d'orientation "COREDEFI" à l'effet de signer au nom du Président de la Chambre régionale d'agriculture et sous sa responsabilité :

- L'invitation et ordre du jour,
- Le compte rendu,

de toute réunion du comité d'orientation placé sous sa présidence.

**Siège social
Site Bretenière**

1 rue des Coulots
21110 BRETENIERE
Tél : 03 80 48 43 00
Fax : 03 80 48 43 43

Email :
accueil@bourgogne.chambagri.fr
www.bourgogne.chambagri.fr

Une copie de ce document sera systématiquement adressée au secrétariat de direction de la Chambre régionale en vue de sa diffusion aux Chambres départementales de la région.

**Adresse pour toute
correspondance**

Site Valparc Valentin
12 rue de Franche-Comté
25480 ECOLE VALENTIN
Tél : 03 81 54 71 71
Fax : 03 81 54 71 54

Email : accueil@franche-
comte.chambagri.fr
www.franche-comte.chambagri.fr

Fait à Bretenière, le 18 avril 2016

Le Président de la Chambre régionale
d'agriculture Bourgogne Franche-Comté

Christian DECERLE

